

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
10427

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres sociaux : 6ème répartition 2020 des crédits de fonctionnement et 2ème répartition en investissement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux définie par la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette sixième répartition en fonctionnement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 5 structures dont 3 associatives localisées à Aix-en-Provence, Châteauneuf-les-Martigues et Marseille et 2 relevant d'un établissement public pour la gestion des 2 centres sociaux d'Arles ;
- 8 projets spécifiques présentés par 7 structures associatives (5 situées à Marseille et 2 à Port-de-Bouc) et 1 relevant d'un établissement public pour la gestion d'un centre social d'Arles ;
- 5 projets d'investissement portés par des structures associatives, localisées à Aix-en-Provence (1) et à Marseille (4) pour cette deuxième répartition en investissement.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 133 578 € répartis comme suit :

- 84 270 € au titre de l'animation,
- 23 500 € pour les projets spécifiques,
- 25 808 € pour les projets d'investissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL